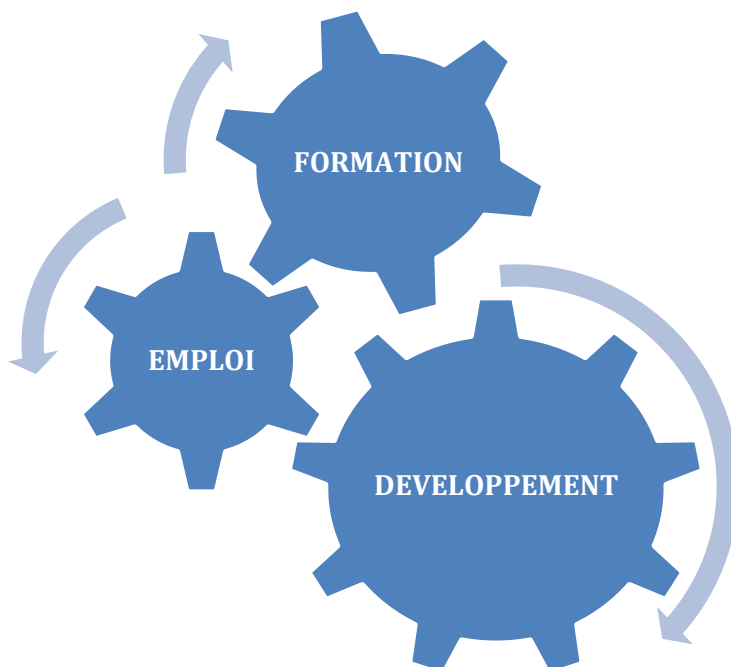


STRATEGIE DE PROFESSIONNALISATION

La Professionnalisation de notre réseau :
levier nécessaire pour accompagner la mise en
œuvre du projet fédéral



Le projet fédéral 2020-2024 place la professionnalisation au centre de ses priorités. Cela en fait un enjeu de développement optimal de la Fédération pour les années à venir.

La professionnalisation doit faire l'objet d'une approche globale ne se limitant pas à une approche centrée uniquement sur l'emploi.

Ainsi, la professionnalisation est l'imbrication de **3 dimensions** :

- **la structure** : organisation du fonctionnement interne de la structure favorisant la mise en œuvre du projet de l'association ;
- **les activités** : définition d'un projet associatif en cohérence avec le contexte socio-économique, politique, etc... ;
- **les acteurs/intervenants** : développement des compétences des acteurs (formation et certification).



Source : CRDLA

La professionnalisation de notre réseau, dont l'impact est transversal au projet fédéral, est un levier de structuration et de développement des organes déconcentrés et clubs affiliés.

LE PROJET

Enjeu : développement quantitatif et qualitatif des disciplines Roller et Skateboard

Objectifs :

Structurer les territoires en accompagnant (soutenant) le recrutement d'intervenants qualifiés ou le renforcement des compétences des intervenants en poste

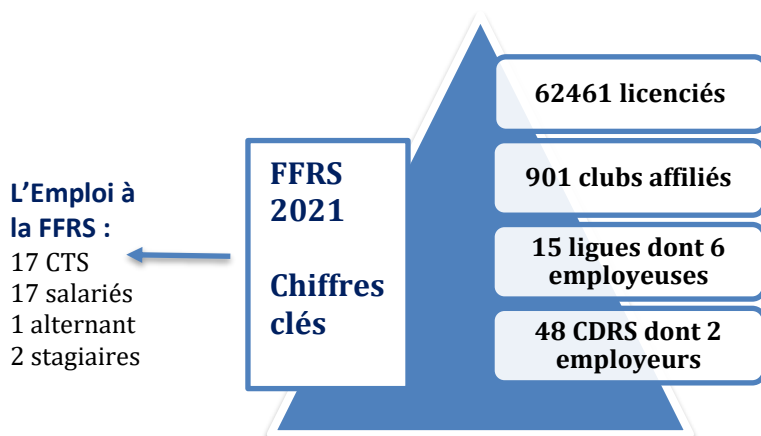
Renforcer l'agilité des structures affiliées en les accompagnant dans la construction d'un véritable projet associatif, dans un environnement évolutif et concurrentiel

Encourager les clubs à recruter des intervenants qualifiés

Accompagner les clubs dans le déploiement des outils fédéraux pour favoriser une offre d'activités de qualité

Suite à la présentation des enjeux et objectifs liés à la professionnalisation des structures affiliées à la FFRS, il est nécessaire de réaliser l'état des lieux (I) des activités, de l'encadrement bénévole et professionnel dans les structures affiliées pour mieux définir les besoins et par-là même la stratégie de professionnalisation (II). Ensuite, à partir de ces éléments, un calendrier de mise en œuvre peut être défini (III).

I - Etat des lieux de l'Emploi : résultats des enquêtes Clubs et professionnels (CERES_Avril 2021)



Le Service Emploi de la FFRS accompagne et soutient la professionnalisation de ses structures à travers des outils existants et en cours de construction : dispositifs d'aides aux associations, veille sociale et institutionnelle (diffusion aux réseaux des clubs employeurs des professionnels), le partage d'expériences de terrain (diffusion de modèle économique des clubs ayant pérennisé leur emploi), la bourse de l'emploi, etc...

La typologie des clubs de la FFRS (Enquête CERES – Avril 2021)

	Clubs amateurs	Clubs en voie de professionnalisation	Clubs professionnalisés	Clubs dits Grandes structures
Nombre de licenciés	-40 licenciés	40-100 licenciés	+ 100 licenciés	
Budget annuel	< à 15000 €	16 000 à 45 000€	46000 à 100 000 €	< 100 000 €
Ressources humaines	Bénévoles uniquement	Au moins 1 travailleur indépendant	Au moins 1 salarié	Plusieurs salariés et travailleurs indépendants
Représentativité des clubs FFRS	52%	20 %	28,4%	
Bénévolat	93 % des clubs ont recours à des bénévoles Moyenne de bénévole par club est de 12,4			
Emploi enquête échantillon (141 clubs)	0	14 ETP	61,5 ETP	
Emploi – Extrapolation Enquête (855 clubs affiliés)	0	94 ETP	296 ETP	
Nombres de clubs non employeurs / employeurs (Extrapolation)	446 clubs n'ont pas recours à des professionnels	409 clubs ont recours à des professionnels		
Activités proposées	Initiation dans une discipline Ecole de patinage jeune / adultes, Entraînements compétitions adultes			
	Encadrement scolaire Encadrement périscolaire et Centre de Loisirs Entraînement-compétitions des jeunes, Interventions et prestations ponctuelles (Entreprise) Encadrement Loisirs bien être Organisation d'événements et de compétitions Coordination technique et pédagogique du club			

Les problématiques rencontrées :

- Le temps partiel : 75 % des professionnels intervenant dans les clubs affiliés exercent à temps partiel (activité partielle subie).
- Les difficultés des clubs à rechercher des ressources supplémentaires (subvention/ partenariat/prestation).
- Des ressources financières insuffisantes pour permettre le recrutement d'intervenant (situation partagée par 66% des clubs non-employeurs).
- Les freins psychologiques qui entraînent l'hésitation des dirigeants à endosser la fonction de dirigeant employeur (multiplicité des compétences et connaissances nécessaires).
- La connaissance incomplète de l'offre de formation à destination des bénévoles.

Les perspectives d'évolution en termes d'emplois :

Les perspectives d'emploi exposées par la CERES, dans le cadre de l'analyse de cette enquête, mettent en évidence :

- 274 clubs souhaitent embaucher un intervenant (animateur/moniteur/entraîneur/agent de développement) d'ici 2 ans dont 73% à temps partiel soit 194 clubs.
- 397 clubs envisagent de proposer une formation à leurs salariés (87% en formation CQP Roller/skateboard et 17% en formation DEJEPS)

L'état des lieux de l'emploi associé aux problématiques rencontrées par les clubs et à leurs perspectives d'évolution, contribuent à la définition des orientations en matière de professionnalisation.

Ainsi, la professionnalisation des Ligues, Comités départementaux et Clubs, axée sur la structuration et le développement des territoires, doit être encouragée prioritairement en accompagnant et en soutenant les projets de formation des intervenants, de création d'emploi, de consolidation/pérennisation des emplois existants.

II – les orientations de la stratégie de professionnalisation 2021-2024

L'enjeu : la professionnalisation des structures, des activités et des intervenants au service de la structuration des territoires pour favoriser le développement et la mise en œuvre de la politique fédérale

La définition de cet enjeu met en évidence la forte imbrication de 3 domaines d'interventions : Formation- Emploi- Développement

Les orientations de la stratégie de professionnalisation autour de 4 axes :

1- Encourager la formation des jeunes dans le cadre notamment de l'apprentissage pour favoriser l'insertion professionnelle.

Il s'agira prioritairement de soutenir les clubs, ligues et comités départementaux recrutant :

- des alternants en contrat d'apprentissage dans le cadre d'une formation DEJEPS roller et Skateboard - DESJEPS roller et skateboard – BPJEPS APT associé à l'obtention d'un diplôme BIF/BEF1.
- des licenciés en formation CQP moniteur de roller/Skate. La fédération propose des tarifs préférentiels pour financer la formation CQP des stagiaires licenciés dans une de ses structures affiliées.

Les missions proposées à ces stagiaires en formation seront prioritairement axées sur l'encadrement sportif, l'animation et le développement des activités de la structure associative.

2- Encourager le développement de missions de service civique dans les clubs, ligues et comités départementaux.

Il s'agira de soutenir les clubs, ligues et comités départementaux accueillant des volontaires dans le cadre de missions de services civiques. Ces jeunes pourront gagner en expériences et en compétences au travers d'une mission d'utilité sociale. Ils découvriront ainsi la structure associative et les métiers liés. Durant cette mission, la fédération proposera aux volontaires de suivre une formation fédérale (BIF ou BEF1). Dans le cadre de la définition de leur projet professionnel, les volontaires pourront ainsi envisager une formation professionnelle en lien avec ces métiers.

3- Encourager la création ou pérennisation de postes d'animateurs /entraîneurs sportifs dans les clubs.

Profil d'animateur (diplômé notamment CQP/BPJEPS/Licence STAPS) : il interviendra sur les missions d'initiation/école de roller/skateboard et/ou bien-être/loisirs/ intervention dans les écoles sur le temps scolaire, dans les centres de loisirs (temps périscolaire).

Profil d'entraîneur sportif / coordonnateur administratif et pédagogique (diplômé DEJEPS/BEES1/BEES2) : il interviendra sur le volet entraînement/animation ainsi que le volet coordination/encadrement pédagogique du club.

4- Encourager la création ou pérennisation (consolidation) de poste d'agent de développement / conseiller territorial dans les ligues et comités départementaux. (Pour rappel, les aides à l'emploi et à l'apprentissage restent gérées par les services déconcentrés de l'Etat : les DRAJES)

Profil d'agent de développement/conseiller territorial (diplômé a minima niveau V) :

Il interviendra sur les missions de structuration et de développement du territoire :

- Créer un véritable réseau des clubs du territoire
- Assister et conseiller les dirigeants dans la définition du projet de l'association
- Accompagner le développement et la mise en œuvre de la politique fédérale dans les territoires (diversification de l'offre de pratique, encourager la formation des intervenants et la création d'emplois)
- Contribuer à la mise en place dans le territoire des actions de promotion des disciplines roller et skateboard. Former les dirigeants de clubs à la communication notamment par les médias sociaux
- Aider et former les clubs à la rédaction des dossiers de demande de subvention
- Développer et animer des partenariats avec le mouvement sportif, et les instances partenaires locales (collectivités, services déconcentrés de l'Etat, etc...)

Ces créations ou pérennisations de conseiller technique dans les ligues et comités départementaux seront également soutenues par la fédération dans le cadre de conventionnements Ligues - CDRS/FFRS. Les fiches de postes des agents recrutés seront ainsi co-construites.

Le cadre général : Il s'agit d'inciter à la mise en œuvre au niveau territorial d'activités nationales telles que :

- La formation des acteurs (bénévole et/ou professionnel)
- La structuration des territoires : accompagnement des clubs qui envisageaient de recruter un salarié (emploi)
- La diversification de l'offre de pratique / développement d'une offre de pratique grand public

Ces conventions seront signées individuellement avec chaque Ligue ou CDRS qui recrute ou pérennise un emploi à temps plein.

Des objectifs et des critères d'évaluation seront co-construits et définis avec chacun des territoires. Les objectifs définis seront S.M.A.R.T, c'est-à-dire : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et Temporellement définis.

Il s'agira d'adapter la convention en fonction des spécificités et des besoins émergents sur le territoire concerné.

Indicateurs de performance (seront fonction des objectifs définis pour chaque territoire) :

- Augmentation du nombre de clubs
- Augmentation du nombre de licenciés
- Augmentation du nombre d'activités promotionnelles pilotées
- Augmentation du nombre d'interventions des clubs dans les écoles
- Augmentation du nombre de formations BIF/ BEF1 (CQP) mises en place sur le territoire
- Nombre de clubs accompagnés dans la mise en œuvre des outils de développement fédéraux
- Nombre de clubs accompagnés dans le cadre de la définition du projet associatif
- Nombre de clubs accompagnés et orientés vers les dispositifs d'emploi et nombre de créations d'emplois sur le territoire à temps plein ou temps partiel (PST).

Calendrier prévisionnel 2021-2024 :

- 2021/2022 : conventionnement avec 4 Ligues
- 2022/2023 : conventionnement avec 8 Ligues
- 2023 /2024 : conventionnement avec l'ensemble des Ligues

Moyens humains :

La FFRS : pilote, coordonne le projet de structuration des territoires et crée un véritable réseau des ligues et comités départementaux employeurs (accompagnement et soutien au Conseiller Territorial de Ligue)

Moyens financiers : participation fédérale dans le cadre des conventions annuelles reconductibles selon des critères définis.

Les conditions de reconduction de la convention seront définies suite à une phase d'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs à partir des indicateurs de performance, suivie de réajustements si nécessaire.

III - Calendrier : une professionnalisation par étape

- 1 **Réalisation de l'état des lieux des activités et des ressources humaines (bénévoles/professionnels) dans les structures affiliées à la FFRS et mise en place d'un observatoire.**
- 2 **Professionnalisation des territoires (maillage territorial) notamment par le recrutement d'agent de développement ou conseiller technique de Ligues/CDRS pour favoriser le développement et la mise en œuvre de la politique fédérale par un travail d'accompagnement des clubs.**
- 3 **Professionnalisation des structures (clubs), des projets (activités) et des intervenants, et ce à l'appui de la formation, de l'emploi et des projets de développement (outils clé en main). L'objectif premier étant de recruter et fidéliser pour augmenter le nombre de licenciés.**

Il sera donc nécessaire d'aider les clubs en les accompagnant individuellement dans cette démarche de professionnalisation.

A l'appui des conseillers territoriaux de Ligue, la FFRS, Ligues, CDRS pourront contribuer à la structuration et au développement des clubs via les actions suivantes (non exhaustives) :

- Accompagner individuellement le club à définir ses besoins
- Aider à la construction du projet Club et/ou orienter vers les instances partenaires pouvant l'accompagner lorsque cela est nécessaire.
- Orienter vers les dispositifs d'aides spécifiques à la situation du club.
- Faire connaître les partenaires et acteurs locaux (CDOS, CROS, DRAJES, etc...) ressources dans ces domaines.
- Accompagner le club lors du recrutement d'intervenants qualifiés (modèle économique).
- Encourager la mutualisation des emplois entre clubs mais aussi entre clubs et organes déconcentrés.
- Proposer des formations pour les bénévoles et/ou professionnels de la structure (communication/ comptabilité/ demande de subvention, etc...) ou orienter vers les CDOS et CROS très actifs sur ces aspects de formation comptabilité/communication/etc...
- Faciliter l'accès à des outils administratifs (ouverture compte Office 365 : 1 par ligue (Teams pour visio-conférence), comptabilité, CEC, etc...).
- Aider à la mise en œuvre des projets de développement fédéraux (projets clés en main) favorisant le recrutement et la fidélisation des pratiquants.
- Aider aux démarches de demande de subvention.
- Proposer des tarifs préférentiels pour l'accès aux formations.

La Fédération pilotera ce projet au niveau national. Elle assurera l'animation du réseau des Conseillers de ligues, favorisant ainsi la cohérence et les échanges de bonnes pratiques ainsi que le maintien des compétences.

Dans un premier temps la Fédération effectuera cet accompagnement individuel des clubs. Dès lors que la Ligue ou le CDRS aura recruté, ces missions d'accompagnement et de conseils seront menées par les conseillers territoriaux de Ligues ou CDRS sur leur territoire.

Par ailleurs, un soutien au CTL doit être envisagé grâce au déploiement de volontaires en service civique dont les missions seront orientées vers l'aide aux clubs (aller à la rencontre des publics éloignés de la pratique : public jeune et pratiquants hors structure).

Conclusion

Cette définition de la stratégie de professionnalisation doit permettre à la fédération de :

- Fixer les objectifs qualitatifs et quantitatifs en terme de professionnalisation de ses structures affiliées et ainsi réaliser un véritable maillage du territoire.
- Emettre, dans le cadre de la campagne PST annuelle, un avis sur les dossiers de demande d'aide au titre de l'apprentissage et de la création ou consolidation d'emploi (plateforme OSIRIS).
- S'appuyer sur le dispositif PSF afin que ces actions viennent renforcer le dispositif d'emploi en permettant aux structures de trouver des financements complémentaires pour mener à bien leurs actions de développement.